

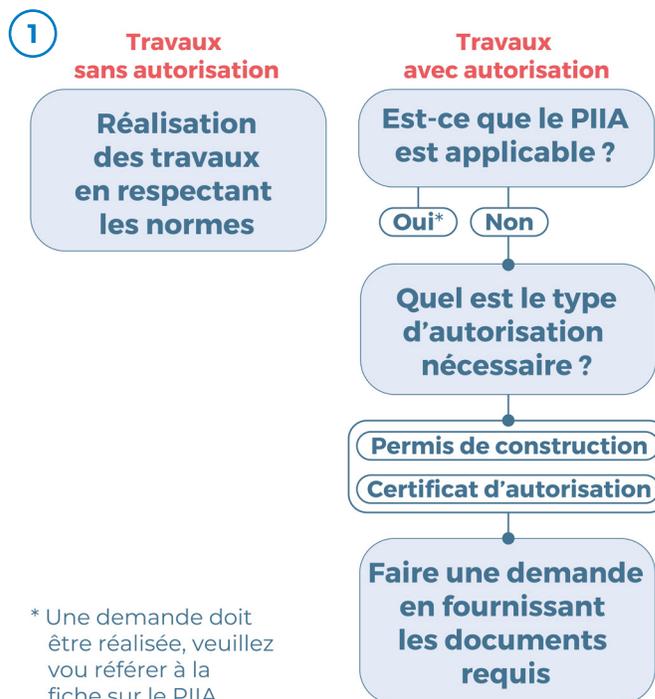
Règlement couvert par la fiche :  RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET LES CERTIFICATS

Selon la nature des travaux prévus, certaines autorisations sont nécessaires avant le début des travaux. Bien que certains travaux ne nécessitent pas d'autorisation, des normes spécifiques sont à respecter. ①

## Travaux sans autorisation

Les travaux suivants ne sont pas assujettis à l'obtention d'une autorisation :

- › Remplacement ou installation des revêtements de plancher;
- › Travaux intérieurs et extérieurs de peinture ou de décoration;
- › Travaux électriques;
- › Réparation d'une galerie, sans changer les garde-corps;
- › Réparation d'un garde-corps, sans le remplacer;
- › Fermeture du dessous d'une galerie;
- › Remplacement de quelques briques ou de toute autre partie du revêtement extérieur incluant la réfection des joints de briques;
- › Réparation d'une cheminée;
- › Réparations mineures de toiture;
- › Réparation de fissures dans une fondation;
- › Réparation de fascia ou de soffite;
- › Isolation de combles et de murs extérieurs;
- › Remplacement de la robinetterie, de la tuyauterie de distribution ou d'évacuation hors terre;
- › Installation ou remplacement d'un système de chauffage et de ses composantes incluant les appareils à combustion;
- › Pose d'un drain de fondation;
- › Installation de gouttières;
- › Installation d'un climatiseur, d'une thermopompe, d'un réservoir ou d'une génératrice<sup>1</sup>;
- › Installation d'un abribus, d'un abri à vélo ou d'autres équipements municipaux;



- › Installation d'un abri d'auto temporaire<sup>1</sup>;
- › Installation d'une tente, d'un moustiquaire, d'un chapiteau, etc.;
- › Plantation d'une haie<sup>1</sup>;
- › Installation d'une clôture<sup>1</sup>;
- › Construction d'un muret<sup>1</sup>;
- › Installation d'un module de jeux pour enfant ou d'équipement de loisir non fixé au sol;
- › Aménagement paysager et aménagement des espaces libres<sup>1</sup>;
- › Aménagement d'une entrée charretière<sup>1</sup>;
- › Installation d'une sculpture<sup>1</sup>;
- › Installation d'une antenne de télécommunication de moins d'un mètre de diamètre;
- › Prolongement et entretien des réseaux d'utilité publique tel que le gaz, l'électricité et le câble.

### Note :

1. Les normes spécifiques doivent être respectées malgré le fait qu'il n'y a pas d'autorisation nécessaire.

## Certificat d'autorisation

Les travaux suivants sont assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation :

- › Démolition d'une construction (bâtiment principal, bâtiment accessoire et piscine creusée);
- › Enlèvement d'une construction (bâtiment principal, bâtiment accessoire et piscine creusée);
- › Déplacement d'une construction (bâtiment principal, bâtiment accessoire et piscine creusée);
- › Autre réparation qui n'est pas spécifié dans la liste des travaux permis sans autorisation;
- › Changement d'usage ou de destination d'un immeuble (terrain et bâtiment) ne nécessitant pas de permis de construction;
- › Construction d'une enseigne;
- › Installation d'une enseigne;
- › Modification d'une enseigne;
- › Travaux effectués sur la rive des lacs;
- › Travaux effectués en milieux humides;
- › Travaux effectués dans un cours d'eau
- › Travaux effectués sur le littoral;
- › Installation d'une piscine;
- › Installation d'un spa;
- › Aménagement d'une installation septique (évacuation, réception ou traitement des eaux usées);
- › Aménagement d'un ouvrage de prélèvement des eaux (puits);
- › Abattage d'un arbre;
- › Abattage d'un arbre pour l'amélioration à des fins agricoles ou forestières;
- › Coupe d'assainissement;
- › Coupe d'éclaircie commerciale;
- › Remblai et déblai;
- › Installation d'une structure décorative ludique.

## Usage agricole :

- › Aménager, agrandir ou modifier un enclos d'élevage;
- › Augmenter le nombre d'unités animales;
- › Changer de catégorie d'animaux;
- › Changer de mode de gestion des fumiers;
- › Modifier son unité d'élevage.

## Permis de construction

Les travaux suivants sont assujettis à l'obtention d'un permis de construction :

- › Construction d'un bâtiment principal;
- › Agrandissement d'un bâtiment principal;
- › Transformation (rénovation, modification) d'un bâtiment principal;
- › Aménagement d'une aire de stationnement de 20 cases et plus;
- › Recouvrement d'une aire de stationnement de 20 cases et plus;
- › Construction d'une unité d'habitation accessoire (UHA);
- › Agrandissement d'une unité d'habitation accessoire (UHA);
- › Construction d'un bâtiment accessoire (remise, hangar, garage privé, serre, solarium, pavillon de jardin, etc.);
  - › Ceci exclut les éléments suivants : abri d'auto temporaire, kiosque temporaire, pergola.

## Demande d'autorisation

[Faire une demande en ligne](#)

### Note :

- › Les fiches ne possèdent aucune valeur légale. Elles permettent de vulgariser les normes présentes dans les différents règlements d'urbanisme. En cas de questionnement, veuillez vous référer à la réglementation.